

## MATRA LA LUTTE CONTINUE

**A** l'endroit exact où Léonard de Vinci, en 1517, voulait poser la première pierre de la cité idéale et faire de Romorantin la capitale du royaume de François 1<sup>er</sup>, trois cent ans plus tard, fut érigée par trois frères, une usine de filatures.

Les filatures Normant connurent aussi de grands mouvements sociaux, notamment pendant l'été 1911 où les salariés se révoltèrent contre un contremaitre, Landard. Cette usine fut liquidée à la fin des années soixante sous prétexte d'une grave crise dans le textile.

Au début des années 70, un passionné de course automobile y installa une petite unité de fabrication de voiture sportive.

JL Lagardère, fabriquant de missiles et autres armes de guerre, décide de redorer le blason de son groupe et investit dans l'entreprise.

En 20 années, le groupe Matra automobile devient le 4<sup>ème</sup> constructeur de France.

La collaboration s'étend de Simca à Chrysler et de Peugeot à Renault. Au départ les fabrications sont limitées à la production de véhicules sportifs puis élargit sa gamme à des véhicules grands publics.

Les sites de Theillay et Romorantin connaissent un accroissement de charge de leurs activités industrielles.

De nouvelles techniques de fabrication sont très vite développées avec l'arrivée de matières composites issues de l'aéronautique et de l'aérospatial.

Les premières batailles syndicales ont lieu sur les conditions de recrutement, les conditions de travail et de sécurité. La santé des travailleurs est une des préoccupations majeures pour la CGT. Les opérateurs sont exposés à des produits nocifs et très volatiles lors de la fabrication des carrosseries, des ponçages et des peintures des véhicules. Ces tâches sont exécutées dans des conditions déplorables et inacceptables. Malgré les divisions syndicales organisées par la direction, de nombreuses actions collectives sont menées par la CGT.

Au début des années 80, Lagardère décide de mettre fin à sa collaboration dans la branche automobile : la C.G.T. s'engage seule pour le développement et le maintien de l'emploi et de la production sur les sites de Theillay et Romorantin.

Malgré les pressions des représentants de l'Etat, des politiciens et du grand capital, les luttes et les positions soutenues et portées par nos camarades CGT Matra portent leurs fruits. La fabrication de l'Espace Renault se fera à Romorantin. Le succès du monospace permet aux sites de production de passer à Romorantin de 700 salariés à 2300 et à Theillay de 250 à 500 salariés.

La CGT organise une fois de plus la lutte contre la précarité des travailleurs, jeune pour la plupart d'entre eux. La lutte porte pour que les C.D.D. deviennent des C.D.I. 1000 salariés précaires obtiendront leur C.D.I grâce à la détermination des camarades.

Les ventes de l'Espace explosent et permettent à Renault et Matra de se partager 6 milliards de francs.

Le groupe Lagardère décide dès le début des années 2000 de se recentrer sur des activités plus lucratives, à savoir l'armement et les médias.

Ses dirigeants manœuvrent pour inciter les salariés, avec la complicité de syndicats complaisants, à des négociations transactionnelles avant l'arrêt définitif de la production industrielle et les licenciements de 1600 salariés, ce qui entrainera la mise au chômage de plus de dix milles personnes dans les métiers de la sous-traitance et des emplois induits.

La CFDT, la CFTC et le SLI ont œuvré avec la complicité des dirigeants à une propagande idéologique pour encourager les salariés au départ volontaire : 700 salariés partiront avec une enveloppe financière.

En 2003, le groupe Lagardère met la clé sous la porte avec ses mêmes complices, l'Europe, l'Etat et les élus politiques de tous bords à coup de millions d'euros condamnant un bassin de vie et d'emplois

«mettre en œuvre un plan de sauvegarde exemplaire» (Lagardère 27/02/03) c'était l'une des promesses du groupe.

En 2008, 86 salariés de Matra Venture Composites attaquent Lagardère et obtiennent 23000 euros en cassation.

Le 24/02/11, un ex salarié de Matra, avec le soutien de la CGT obtient de la Cour d'appel d'Orléans la condamnation de Lagardère pour non respect des procédures de reclassement lors de son licenciement.

En 2013, l'Union Locale des syndicats C.G.T de Romorantin rassemble presque 500 ex salariés de Matra pour les inciter à engager une procédure contre le groupe Lagardère pour non respect des procédures de licenciement. 360 d'entre eux déposeront au tribunal des prud'hommes de Blois un dossier. Le jugement sera effectué à Romorantin. La cour des prud'hommes condamnera Lagardère.

En septembre 2015 la cour d'appel déboutera les salariés. Début 2016 la cour de cassation est saisie par les salariés et en octobre 2017 elle déboute Lagardère. A ce jour nous ne savons pas si Lagardère fera appel.

**Sources :** archives UL CGT de Romorantin et Comité Régional CGT Centre Val de Loire.

